

NOTICE D'ENTRETIEN



Menuiseries Bois, notice d'entretien pour prolonger la qualité et l'esthétisme.

Nettoyage

Les fenêtres et les volets en bois demandent bien plus d'entretien que leurs homologues en PVC ou en Aluminium.

Nos menuiseries sont préréglées d'usine mais un réglage est toutefois nécessaire lors de la pose sur chantier par le menuisier.

Le bois est une matière vivante, permettant un stockage naturel du carbone, mais qui demande à ce que l'on respecte son équilibre.

Voici alors quelques conseils pour faire durer le plus longtemps possible vos fenêtres et vos volets !

Il convient de nettoyer le vitrage, les joints, les grilles d'aération, la quincaillerie etc. à l'eau claire, additionnée éventuellement d'un détergent doux, en évitant le plus possible les produits agressifs ou abrasifs. Utilisez une éponge douce pour ne pas agresser le bois et éviter surtout d'utiliser un nettoyeur à haute pression type Karcher qui est trop agressif pour vos menuiseries en bois.

2 fois/an :

- Vérifier que les trous de drainage ne sont pas bouchés.
- Lubrifier les crémones, serrures et organes et rotation.
- Nettoyer les garnitures d'étanchéité (joints) qui sont interchangeables.
- Dépoussiérer et nettoyer le bois avec un chiffon humide imbibé d'eau claire.

Le bois est un matériau naturel qui peut avoir quelques différences de couleur suivant le morceau de l'arbre choisi.

Les teintes s'uniformisent dans le temps sous l'effet de conditions extérieures.

Le bois gonfle par temps humide et se rétracte par temps sec.

Pour limiter les déformations des portes, n'oubliez pas de remonter votre poignée (ou de verrouiller votre porte), de manière à engager les rouleaux dans les gâches.





Important

Dans les trois mois qui suivent la pose :

Si votre menuiserie n'a pas reçu un système complet de finition en usine, appliquez, dans les trois mois suivant notre livraison, un système de finition en respectant les règles de l'art. (DTU 59.1)

Nettoyage du bois (chiffon humide), puis égrenage.

Application des produits par temps sec, et support sec.

Il est nécessaire d'appliquer la même épaisseur sur les deux faces, intérieure et extérieure.

Egrener légèrement entre les deux couches.

Type de produit à utiliser : acrylique (à l'eau), et préférer des produits « gel » ou « thlxo » dans les cas lasures, car ils permettent d'appliquer une épaisseur normale, contrairement aux produits liquides.

Enlever les protections pelables des joints.

Conseil :

Plus vous choisissez des teintes foncées, plus vous augmentez le risque de déformation des supports (fentes, résine, ...). En effet, les peintures foncées captent davantage la chaleur et la transmettent au support.

Vitrage et choc thermique



Comment expliquer le bris thermique ?

Dans une écrasante majorité des cas, le bris d'un vitrage résulte d'un choc violent (la chute d'un objet lourd, un courant d'air, l'impact d'un projectile sur la vitre lancé de l'extérieur...).

Le bris thermique – occasionné par un choc thermique – s'est considérablement raréfié grâce aux avancées technologiques intégrées aux modes de fabrication.

Toutefois, voir la vitre de ses fenêtres se briser à cause de variations thermiques importantes peut encore survenir.

Comment expliquer la casse thermique ?

Comment limiter le risque de bris par choc thermique en prenant quelques précautions ?

Comprendre le phénomène de bris thermique

Changer vos fenêtres peut vous faire réaliser une économie d'énergie allant jusqu'à 25 % en maison individuelle. Remplacer d'anciennes menuiseries diminue considérablement les factures de chauffage, mais représente aussi un coût financier. Un investissement que vous ne voudriez pas voir voler en éclat au premier pic de chaleur ou à la première vague de froid. Rien de plus légitime ! Tout d'abord, rassurez-vous, la casse thermique reste peu fréquente aujourd'hui. Les nouvelles techniques de fabrication du verre contribuent à limiter le risque.

Le verre est un matériau qui réagit aux températures. Il peut se dilater en cas de chaleur ou se contracter en cas de froid. La plupart du temps, la structure de la fenêtre et le vitrage « absorbent » ces contraintes. Toutefois, un vitrage soumis à des différences de températures extrêmes – supérieures à 30 degrés Celsius – subit de fortes tensions internes, pouvant entraîner, dans certains cas, une cassure du verre, à l'endroit où celui-ci est le plus fragile (souvent au bord du cadre).

Ce bris est aisément reconnaissable à sa forme très atypique : la cassure fend la vitre en dessinant une « vague ». Si une partie de la surface reste froide dans une zone ombragée, et qu'une autre partie du vitrage chauffe au soleil, cela renforce les tensions et favorise la fracture thermique. La fissure due à un choc thermique n'est pas liée à un défaut de fabrication des fenêtres.

Nos conseils

Limiter le risque de bris thermique en adoptant de bons réflexes

Certains vitrages comme le verre trempé ou le verre teinté se montrent particulièrement résistants aux très fortes variations de température. Ainsi, le verre trempé résiste à des écarts de 100 à 200 degrés. Sans recourir à ces vitrages spécifiques, adopter des gestes simples permet de limiter le risque de bris thermique :

- Éviter de placer des sources de chaleur (radiateurs) ou de fraîcheur (climatiseurs) à proximité des fenêtres ou de diriger l'air froid ou chaud directement sur les surfaces vitrées
- Prévoir un intervalle de 40 mm entre le vitrage et les stores ou tentures
- Dans la mesure du possible, n'installez pas de meubles imposants comme une armoire, une commode ou un canapé devant le vitrage

Éviter d'ouvrir à moitié vos volets roulants ou vos stores lorsque les écarts de température entre intérieur et extérieur sont importants

Aspect des vitrages

Est considérée comme irrégularité d'aspect une irrégularité d'apparence du vitrage susceptible de gêner un observateur regardant l'environnement extérieur à travers le vitrage.

Conditions d'examen

L'observateur est placé :

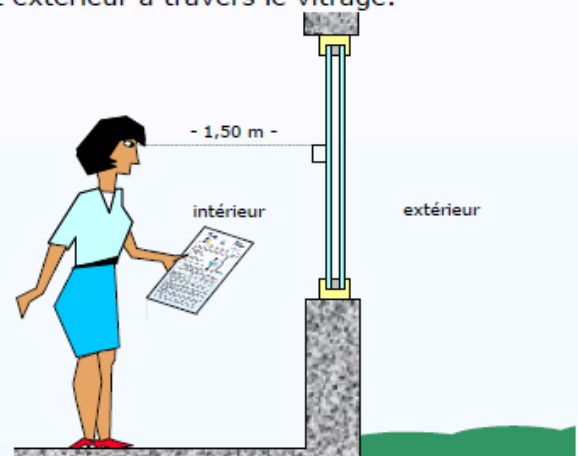
- à l'intérieur de la pièce ;
- à 1,50 mètres du vitrage.

Il regarde

- vers l'extérieur ;
- perpendiculairement au vitrage ;
- 30 secondes par vitrage.

Luminosité :

Sans rayonnement direct du soleil sur le vitrage.



Est considéré comme défaut, suivant les conditions d'examen :

- Irrégularité ponctuelle (type bulle) de plus d'1mm ;
- Irrégularité linéaire (type rayure) de plus de 8 mm.

Garanties

Nos menuiseries bénéficient de la garantie décennale conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine du bâtiment. Une attestation peut être transmise sur demande.

Cette garantie prévoit le remplacement ou la réparation du produit reconnu défectueux par notre service après-vente, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Toute intervention donne lieu à la facturation des frais de déplacement.

La garantie décennale ne s'applique que si une finition est réalisée dans les trois mois suivant la pose. NOTA : Pour information, la couche d'impression que nous appliquons pour la livraison, n'est pas une protection.

Les vitrages sont garantis 10 ans en cas de condensation, les défauts d'aspect du vitrage sont garantis 48h après la livraison.

Finition : les rayures et coups sont garantis 48h après la livraison.

Garantie 3-5 ans : la durée de la garantie est de 3 ans pour la lasure et de 5 ans pour la peinture pour les menuiseries avec moulure pente à 15 ou pente à 40, côté extérieur.

Sont exclues, les menuiseries à moins de 200 mètres des côtes ou à plus de 1200 mètres d'altitude ainsi que les moulures grand cadre et les peintures les plus foncées.

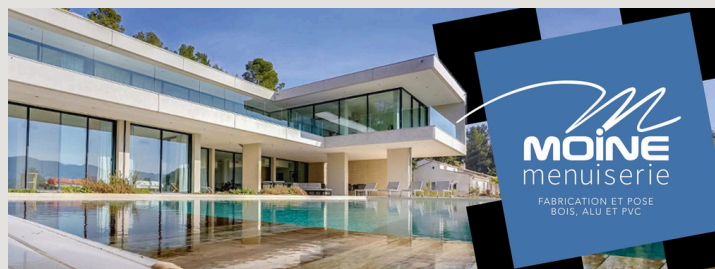
La garantie tient compte uniquement de la bonne tenue de la finition. N'hésitez pas à nous contacter.

Exclusion de garantie : produits modifier par des personnes non habilitées, non-respect des règles d'entretien, utilisation des teintes foncées, frais de démontage et réinstallation.

Exclusions : Développement de mousse, lichens, moisissures, nettoyage haute pressions, contact avec des produits chimiques, altération naturelle des couleurs, coups rayures.

Les poignées et éléments de quincaillerie sont garantis 1 an.

Aucune garantie ne pourra être réclamée à l'entreprise installatrice si une absence manifeste d'entretien est constatée ou dans l'emploi de produits non adaptés.



ZA Le Colombier - 21 Impasse des Romarins 13150 BOULBON
04.90.43.95.60 contact@moinemenuiserie.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux

